

Nouméa, le 21 novembre 2023

AVIS AUX OPERATEURS
Campagne d'attribution des quotas individuels d'importation
pour l'année 2024

La Direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de l'ouverture de la campagne annuelle d'attribution des quotas individuels d'importation pour l'année 2024 :

du mardi 21 novembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 à 16h00.
Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

La DAE rappelle aux opérateurs que les modalités d'attribution et de répartition des quotas sont définies par le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (articles Lp. 413-17 à 413-18 et R. 413-7) qui dispose que :

- une entreprise ne peut être attributaire d'un quota individuel :
 - pour des produits de négoce n'entrant pas dans la définition de son activité principale ou secondaire,
 - si elle-même ou l'une des entreprises appartenant au même groupe est bénéficiaire de la mesure de régulation de marché concernée,
- un quota individuel ne peut être ni cédé, ni transmis à une autre entreprise et ne peut être sollicité pour le compte d'un tiers.

Le formulaire de demande d'attribution de quotas individuels pour l'année 2024 est disponible :

- sur le site internet dédié aux régulations de marché : <https://regulation-de-marche.gouv.nc>

Contact :

Direction des affaires économiques
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59
Courriel : quotas.dae@gouv.nc
